

Les hommes victimes de violence sexuelle dans l'enfance : un guide à l'intention des survivants adultes / par John Napier-Hemy.

■ L'auteur et l'institution porteuse :

John Napier-Hemy est un auteur canadien né en 1931 à Esquimalt, en Colombie-Britannique. Après avoir exercé comme enseignant, il s'est formé à la psychothérapie et a travaillé auprès de familles en difficultés à Vancouver. Dans ce livret, il intervient comme rédacteur, mais la publication est institutionnelle : elle est produite par le *Vancouver Incest and Sexual Abuse Centre* (VISAC), une division de *Family Services of Greater Vancouver*.



Le projet est coordonné par Leonard Terhoch, révisé par Christina Malnechuk et Louise Doyle, et financé par l'Agence de la santé publique du Canada. Le document précise toutefois que les opinions exprimées sont celles de ses auteurs et ne représentent pas nécessairement la position de l'Agence.

■ L'ouvrage :

Cette brochure s'adresse en premier lieu aux hommes ayant subi des violences sexuelles lorsqu'ils étaient enfants ou adolescents. Elle vise également leurs proches - conjoint ou conjointe, amis et parents - ainsi que les personnes susceptibles de les accompagner. Elle appartient à une série de dix livrets d'information consacrés aux violences sexuelles.

Son objectif est double : permettre aux victimes de reconnaître les violences et leurs répercussions dans leur vie adulte, puis les orienter vers une démarche d'aide et de reconstruction. Le texte adopte un ton direct, rassurant et pédagogique, en s'adressant au lecteur à la deuxième personne. Une idée reste centrale : « *La responsabilité des agressions doit être replacée là où elle se trouve : sur l'agresseur.* »

■ Analyse :

Le livret suit un cheminement logique : identifier les violences, comprendre leurs effets, sortir de la culpabilité, chercher une aide adaptée, envisager les démarches envers l'agresseur et retrouver une capacité d'action. Le cas de « Martin » concrétise ce parcours. Ses cauchemars, difficultés sexuelles et douleurs physiques prennent sens au cours du counseling ; cette compréhension contribue à rétablir un équilibre dans son couple et sa famille.

■ Apports principaux :

- Il reconnaît explicitement l'existence de victimes masculines et les obstacles spécifiques à leur prise de parole.



- Il rappelle qu'une réaction physiologique pendant une agression ne constitue ni un consentement ni une responsabilité de l'enfant.
- Il déconstruit deux idées reçues : une agression ne détermine pas l'orientation sexuelle et une victime ne devient pas automatiquement agresseur.
- Le format questions-réponses anticipe les inquiétudes les plus courantes et peut faciliter un premier contact avec un professionnel.
- Le texte insiste sur le libre choix de la victime concernant la plainte, la confrontation ou le pardon.

Le destinataire explicite est l'homme adulte victime dans son enfance. Mais son vocabulaire explicatif, les conseils sur le rôle du thérapeute et les informations destinées au couple en font aussi un outil d'introduction pour les proches et les intervenants non spécialistes. Il ne s'agit ni d'un manuel clinique pour professionnels, ni d'un ouvrage de recherche scientifique : sa fonction est avant tout psychoéducative et d'orientation.

Plusieurs éléments renforcent sa crédibilité : la publication est portée par un centre spécialisé dans l'accompagnement des victimes, elle est financée et diffusée par une agence fédérale de santé publique, les responsabilités éditoriales sont identifiées, enfin, le document distingue clairement le point de vue des auteurs de celui du financeur. Le catalogue officiel du gouvernement canadien le référence comme une monographie publiée par le *Vancouver Incest and Sexual Abuse Centre*.

■ **Limites à garder en tête :**

- Le document date de 2008 : les références juridiques, les coordonnées et certaines conceptions thérapeutiques doivent être actualisées avant toute utilisation pratique.
- Il ne présente ni bibliographie scientifique, ni données chiffrées, ni méthodologie permettant d'évaluer l'origine de chacune de ses affirmations.
- Certaines formulations établissent des liens assez directs entre des symptômes physiques ou sexuels et une agression passée. Ces signes ne sont pas spécifiques et nécessitent une évaluation médicale ou psychologique individualisée.
- La brochure renvoie vers des conseillers, groupes de soutien ou lignes régionales, mais ne fournit pas de répertoire immédiatement mobilisable dans la version consultée. Pour une victime, cette recherche supplémentaire peut constituer un frein.
- Le cadre juridique et institutionnel est canadien, il ne peut pas être transposé tel quel en France.

Discussion :

Ce guide est utile parce qu'il offre un langage pour nommer des expériences longtemps minimisées chez les hommes. Son principal intérêt réside moins dans l'apport de connaissances scientifiques nouvelles que dans sa capacité à déculpabiliser, à rendre visibles les conséquences possibles et à encourager une demande d'aide. Son ton accessible et empathique peut constituer une première porte d'entrée vers la parole.

Il doit néanmoins être lu comme un document de sensibilisation daté, et non comme un outil diagnostique. Pour un travail journalistique ou universitaire, il convient de le compléter par des études récentes, des recommandations cliniques actuelles et des ressources françaises. Sa force est de rendre la reconstruction envisageable. Sa faiblesse est de présenter parfois comme causales des associations qui nécessiteraient davantage de nuance.

Camille Payerne

Si vous avez été agressés sexuellement quand vous étiez enfant, ce livret vous aidera à mieux comprendre les répercussions que peut avoir cette expérience sur votre vie actuelle.

Qu'entend-on par violence sexuelle?

La violence sexuelle constitue un abus de pouvoir. Si une personne plus âgée, plus forte ou plus expérimentée que vous vous a déjà obligé à vous adonner à une activité sexuelle lorsque vous étiez enfant ou adolescent, vous avez été victime de violence sexuelle. L'agresseur peut avoir gagné votre confiance pour mieux vous tromper et profiter de vous. Il ou elle peut avoir encore aggravé le mauvais traitement en vous forçant à garder le secret et en vous culpabilisant.

La violence sexuelle ne désigne pas seulement les attouchements de nature sexuelle. Si on vous a obligé, enfant, à observer des activités sexuelles ou à visionner du matériel pornographique, vous avez aussi été victime de violence sexuelle. Vous l'avez été également si un adulte a violé votre intimité de façon répétée – en vous observant lorsque vous preniez votre douche ou en faisant des commentaires d'ordre sexuel sur votre corps.

